

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2019**

Le **Lundi 18 février** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **mardi 12 février**, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, JEGOIC, MAURIN, MOLHO** adjoints ;

Mesdames et Messieurs **FEDIERE, DALLE, DESHAYES, MAS, CHAMPION, DUPONCHEL, BAROUX, YARD, PRUVOT, FREJABUE, FAUQUET, LEVERT, SEBILEAU, SASSO, FOURNET, MELSENS, GESTIN** conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Sylvie **HOURQUIN** représentée par Martine **MAS**,
Philippe **LENFANT** représenté par Alain **MOLHO**,
Hélène **SOHM** représentée par Julien **FREJABUE**,
Michèle **CHRISTOPHOUL** représentée par Sylvie **SASSO**,
Christian **HOISNARD** représenté par Tristan **FOURNET**,
Xavier **ENGRAND** représenté par Philippe **TAUTOU**.

Absents excusés : Sandrine **BOURDAIN** et Anne-Marie **OLIVIER**

Nombre de pouvoirs : **6**

Nombre de conseillers effectivement présents : **25**

Nombre de votants : **31**

Secrétaire de séance : Laurent **BAROUX**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le compte-rendu du conseil municipal du 10 Décembre 2018 est approuvé à l'**unanimité**.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : ENQUETE 2019.

Afin de pouvoir réaliser l'enquête annuelle 2019, le Conseil Municipal à l'**unanimité**, décide de créer les emplois nécessaires (4 agents recenseurs, 1 coordonnateur, 1 coordonnateur adjoint) et fixe les rémunérations correspondantes.

AVIS DE LA COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, (Une abstention : M. SEBILEAU, et ne prenant pas part au vote : M. CHAMPION, MMES MM. CHRISTOPHOUL représentée par MME SASSO, HOISNARD représenté par M. FOURNET, SASSO, FOURNET), émet un avis **FAVORABLE** sur le projet de PLUI arrêté par le conseil communautaire en date du 11 décembre 2018.

DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU BATIMENT ADMINISTRATIF « ETAT CIVIL »

Considérant l'obligation de procéder au dépôt d'une demande de permis de construire pour la réalisation des travaux susvisés, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Une abstention : M. SEBILEAU), **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de permis de construire pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment administratif « Etat civil ».

DEPOT D'UNE DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE POUR LA REFECTION DE LA FAÇADE DU GYMNASSE PIERRE DE COUBERTIN RUE JEAN ZAY

Considérant l'obligation de procéder au dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réalisation des travaux susvisés, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une demande de déclaration préalable pour la réfection de la façade du gymnase Pierre de Coubertin.

ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION DU PUBLIC POUR LA REALISATION DU PROJET DE « LA POINTE DE VERNEUIL »

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Une abstention : M. Sebileau) lance la concertation publique pour une durée d'un mois, soit entre le 20 mars 2019 et le 20 avril 2019, **APPROUVE** les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable pour le projet de « la Pointe de Verneuil » et **PRECISE** qu'à l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal.

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (cinq abstentions : M. SEBILEAU et MM. et MMES CHRISTOPHOUL représentée par MME SASSO, HOISNARD représenté par M. FOURNET, SASSO et FOURNET), **APPROUVE** la passation des avenants avec les entreprises CIF REHABILITATION, CISCO BATIMENT, TECMETAL, VISEU PEINTURE, HELIOENERGIE et GED Ets EMV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES TRIBUNES ET VESTIAIRES POUR LES TERRAINS DE FOOTBALL DU COMPLEXE FRANÇOIS PONS.

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (une abstention : M. SEBILEAU) **APPROUVE** la passation des avenants avec les entreprises CIF REHABILITATION, DVS SERPEV, ATELIER BOIS & Cie et COUGNAUD CONSTRUCTION et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX MAISONS EN LOCAUX ASSOCIATIFS AU 5 BIS ET 7 GRANDE RUE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la passation des avenants avec les entreprises LEFEVRE et PATTOU et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

AVENANTS AUX ATTRIBUTIONS DES MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET MISE AUX NORMES DES ECOLES LA GARENNE ET LA SOURCE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la passation des avenants avec les entreprises IDF TOITURE, MARLIER, GED, SECA et ROUSSEL CSF et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION COMPLETE DES COUVERTURES ET DES TOITURES – TERRASSES DE LA CRECHE POM'POUCE.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **APPROUVE** la décision de la Commission Consultative des Marchés Publics, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec la société CCMAP pour un montant total de 230 327,35€ HT soit 276 392,82€ TTC, **PRECISE** que le marché est conclu pour une durée d'1 mois de préparation de chantier et de 4 mois de travaux.

DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DES FAÇADES DU GYMNASSE DE COUBERTIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision de la Commission Consultative des Marchés Publics, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclarer le marché infructueux et **PRECISE** que la présente consultation fera l'objet d'une nouvelle procédure.

ATTRIBUTION DES BOURSES D'ETUDES : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'accorder une bourse d'études pour l'année scolaire 2018-2019 aux familles demandeuses et répondant aux critères d'attribution pour un montant total de 7 423.50 € inscrits au Budget primitif 2019.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** pour l'année scolaire 2018-2019, de fixer le montant des participations aux frais de scolarité des enfants domiciliés hors commune, et fréquentant les établissements scolaires maternels et élémentaires vernoliens, ainsi que les enfants inscrits dans le dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire), à 973 € par élève en école maternelle et 488 € par élève en école élémentaire.

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE « PROJET JEUNE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** l'attribution d'une « bourse projet jeunes » d'un montant de 700€ pour l'aide à la réalisation du projet présenté par la jeune Solenn BACHMANN.

OUVERTURE D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS.

Considérant que ce projet répond à un besoin des familles et que la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines soutient le développement de lieux d'accueil enfants-parents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** l'ouverture d'un lieu d'accueil enfants-parents dans les locaux du RAM.

CONCOURS DE PHOTOS « SOUS L'ŒIL DE SES AGENTS ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement de ce concours et le montant des prix sous forme de chèques culture pour une valeur de 40 € et de bons d'achat de 60 € à valoir dans un restaurant de la ville, par agent dont une ou des photos sera(ont) retenue(s).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} MARS 2019.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (quatre votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL représentée par MME SASSO, HOISNARD représenté par M. FOURNET, SASSO, FOURNET) **AUTORISE** la création et la suppression des postes visés dans le tableau joint, **AUTORISE** les déclarations de vacance correspondantes et **APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.


COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 18 février 2019



Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise


Philippe TAUTOU